

CONSEIL MUNICIPAL

BEZ ET ESPARON

Le Conseil Municipal de la Commune de Bez & Esparon (Gard), s'est réuni le Lundi Dix Avril Deux mille dix-sept, à Dix-Huit Heures Trente, sous la présidence de Monsieur Claude MARTIN, Maire.

Etaient Présents : Mr Jacques NEGRON 1^{er} Adjoint, Mme Sabine MALARTE 2^{ème} Adjoint, M. Laurent NEGRE, M. André GAWRA, M. Bernard COUGOULUEGNE, Conseillers.

Absents excusés:

Mr Patrick BOURDIN - procuration à Bernard COUGOULUEGNE

M. Paul GRAZIOSO

Mme Christel VIOT CARVALHO

Mme Aurélia SCHAHMANECHE

Absents :

M. Emmanuel RIBEYRE

Secrétaire de séance : Mme Sabine MALARTE

ORDRE DU JOUR :

Affectation du résultat du Compte Administratif 2016 de la Commune

Après approbation du Compte Administratif 2016 concernant le budget de la Commune faisant apparaître un **EXCEDENT** de fonctionnement de 167 825.21 € et un **DEFICIT** d'investissement de 86 952.88 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter :

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			002-Excédent reporté	67 825.21 €
INVESTISSEMENT	001-Solde d'exécution reporté	86 952.88 €	1068-Excédent de fonctionnement	100 000.00 €

Vote du Budget Primitif 2017 de la Commune

Sur proposition du Maire,

Après présentation et examen du Budget Primitif 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote ce Budget Primitif 2017.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	370 875.21 €	370 875.21 €
INVESTISSEMENT	166 121.88 €	166 121.88 €

Taux d'imposition 2017

M. Le Maire propose au Conseil Municipal propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 Taxes directes locales et de les maintenir au taux de 2016, à savoir :

- Taxe d'Habitation : **12.71 %**
- Taxe Foncier Bâti : **21.79%**
- Taxe Foncier Non Bâti : **58.57%**

Après discussions, les membres présents approuvent, à l'unanimité, cette proposition et décident de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017.

Loyers 2017

M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu, comme chaque année, de réviser les loyers de la Commune, avec l'application de l'indice de référence pour les particuliers (indice INSEE du 4^{ème} Trimestre 2016 : 125.50) et du taux de l'indice du coût de la construction (INSEE du 3^{ème} Trimestre 2016 : 1643).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte les tarifs ainsi calculés et applicables au 01/06/2017

Subvention 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions pour le CASPI et la Société de Chasse St Hubert.

Article 65748 :

Sté de Chasse St Hubert	170.00 €
C.A.S.P.I.	1 225.00 €
TOTAL	1 395.00€

Affectation du résultat du Compte Administratif 2016 Eau et Assainissement

Après approbation du Compte Administratif 2016 concernant le budget de la Commune faisant apparaître un **EXCEDENT** de fonctionnement de 15 401.87 € et un **EXCEDENT** d'investissement de 16 003.02 €,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter :

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			002 -Excédent reporté	15 401.87 €
INVESTISSEMENT			001 -Excédent d'Investissement	16 003.02 €

Vote du Budget Primitif 2017 Eau et Assainissement

Sur proposition du Maire,

Après présentation et examen du Budget Primitif 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote ce Budget Primitif 2017.

Ce budget d'équilibre en Dépenses et en recettes de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	93 573.78 €	93 573.78 €
INVESTISSEMENT	83 041.00 €	83 041.00 €

Transfert de compétence éclairage public au SMEG

Après discussion, les Conseillers Municipaux demandent à rencontrer à nouveau Mr Roland CANAYER président du SMEG pour avoir des garanties quant au changement de tous les lampadaires de l'éclairage public en LED.

Questions diverses

Panneau priorité à droite

Un conseiller Municipal demande qu'il y ait des panneaux priorité à droite dans le sens ARRE / LE VIGAN car il semble que depuis que les panneaux ont été posés dans l'autre sens, ces priorités sont plus respectées. Il reste toutefois le problème de la vitesse excessive dans le village. Des devis seront demandés.

Chemins de randonnées

Les Conseillers municipaux prennent connaissance des signalétiques des chemins de randonnées et n'émettent aucune réserve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Dix-neuf Heures Quinze Minutes.

Le Maire

Claude MARTIN

